

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 4 avril 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

|                |         |
|----------------|---------|
| Linda McDuff   | siège 1 |
| Bernard Roy    | siège 2 |
| Thierry Beloin | siège 3 |
| Maryse Dubé    | siège 4 |
| Richard Dubé   | siège 5 |
| Vacant         | siège 6 |

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 22-04-256**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 15 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022;
4. Période de questions réservée au public;
5. Règlement 307-22 sur l'utilisation de l'eau potable de l'aqueduc en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource et abrogeant le règlement 294-20 sur l'eau potable;
6. TECQ :
7. Renouvellement Adhésion Conseil Sport loisir de l'Estrie;
8. Rapports :
  - 8.1 Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec;
  - 8.2 Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur;
  - 8.3 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;
  - 8.4 Dépôt du rapport annuel de la qualité eau potable d'East Hereford;

9. Transport scolaire dans le village;
10. Formation secourisme (CNESST);
11. Appel d'offres :
  - 11.1 Balayage des rues;
  - 11.2 Fauchage des chemins;
12. Paiement des comptes :
  - 12.1 Comptes payés ;
  - 12.2 Comptes à payer ;
13. Bordereau de correspondance;
14. Rapports :
  - 14.1 Maire;
  - 14.2 Conseillers;
  - 14.3 Directrice générale;
15. Varia;
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022**

**Résolution 22-04-257**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

**5. RÈGLEMENT 307-22 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DE L'AQUEDUC EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 294-20 SUR L'EAU POTABLE**

**Résolution 22-04-258**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**Règlement 307-22**

sur l'utilisation de l'eau potable de l'aqueduc en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource et abrogeant le règlement 294-20 sur l'eau potable

**ATTENDU QUE** l'eau est un enjeu vital du 21<sup>e</sup> siècle utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs dont la valeur est inestimable;

**ATTENDU QUE** la Stratégie municipale d'économie d'eau potable mise en place en 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de doter les municipalités d'outils nécessaires pour acquérir des connaissances et pour poser un diagnostic clair et concret sur leur utilisation de l'eau par rapport aux normes reconnues à l'échelle internationale;

**ATTENDU QUE** les objectifs à atteindre d'ici 2025 relativement à la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015, le niveau de fuites selon l'indice de l'International Water Association et le maintien d'actifs de façon pérenne en éliminant graduellement le déficit d'entretien;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le règlement sur l'utilisation de l'eau potable de l'aqueduc en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource et abrogeant le règlement 294-20 sur l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6. TECQ**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

### **Résolution 22-04-259**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. RENOUVELLEMENT ADHÉSION CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

**ATTENDU QUE** que le renouvellement de l'adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie est dû;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut renouveler l'entente;

**Résolution 22-04-260**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**DE** renouveler l'adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie au montant de 70 \$.

**QUE** Thierry Beloin et Richard Dubé soient les représentants de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. RAPPORT**

**8.1 Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec**

Madame Marie-Ève Breton dépose à la séance le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec.

**8.2 Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur**

Remis à une séance ultérieure.

**8.3 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook**

Madame Marie-Ève Breton dépose à la séance le rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

**8.4 Dépôt du rapport annuel de la qualité eau potable d'East Hereford**

Madame Marie-Ève Breton dépose à la séance le rapport annuel de la qualité de l'eau potable d'East Hereford.

**9. TRANSPORT SCOLAIRE DANS LE VILLAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'East Hereford a beaucoup de jeunes familles sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'école deviendra en septembre 2022, une école uniquement préscolaire;

**ATTENDU QUE** les enfants auront 4 et 5 ans;

- ATTENDU QUE** les enfants demeurant au centre villageois doivent se rendre à l'école à la marche;
- ATTENDU QU'** il n'y a aucun trottoir dans l'ensemble de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la sécurité des enfants est fortement à risque principalement vu leur jeune âge;
- ATTENDU QUE** des parents de la municipalité s'inquiètent de la sécurité des enfants;
- ATTENDU QUE** la municipalité désire accompagner les parents dans cette démarche;

**Résolution 22-04-261**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'envoyer la résolution au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**Que** la municipalité prend à cœur la sécurité des enfants sur son territoire et désire plus d'accommodements du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. FORMATION SECOURISME (CNESST)**

- ATTENDU QUE** la CNESST exige qu'un représentant de la municipalité soit formé pour les cours de premiers soins;
- ATTENDU QUE** la directrice générale doit suivre le cours puisqu'elle est le seul employé temps plein dans la Municipalité;
- ATTENDU QUE** le cours est donné par une compagnie accréditée par la CNESST et est gratuite;

**Résolution 22-04-262**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'autoriser la directrice générale à faire son inscription au cours de premier soin en temps et lieu, selon la disponibilité de la formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. APPEL D'OFFRES**

**11.1 Balayage de rues**

- ATTENDU QU'** la municipalité a demandé des soumissions pour le balayage des rues;
- ATTENDU QUE** nous avons reçu qu'une seule soumission;

**Résolution 22-04-263**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'accepter la soumission des Entreprises Breton pour le nettoyage des rues au montant de 155 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11.2 Fauchage des chemins

**ATTENDU QUE** la municipalité effectue le fauchage des chemins à chaque année;

**ATTENDU QUE** des soumissions doivent être demandées;

### **Résolution 22-04-264**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour le fauchage des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. **PAIEMENT DES COMPTES**

### 12.1 Comptes payés

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 38 251,92 \$ payé du 3 mars 2022 au 31 mars 2022;

### **Résolution 22-04-265**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 38 251,92 \$ payé du 3 mars 2022 au 31 mars 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 12.2 Compte à payer

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 102 794.42 \$ en date du 31 mars 2022.

### **Résolution 22-04-266**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 102 794.42 \$ en date du 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 13. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

### 13.1 Semaine de la santé mentale

- CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;
- CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;
- CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;
- CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
- CONSIDÉRANT QU'** Il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**Résolution 22-04-267**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

**QUE** la municipalité d'East Hereford proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. RAPPORTS :**

**14.1 Maire**

Le maire fait un résumé de la réunion de la MRC de Coaticook ainsi que du C.A de Forêt Hereford. Il mentionne également que le 25 avril prochain, la MRC de Coaticook fera des portes ouvertes sera offerte à l'ensemble des élus de la MRC de Coaticook.

**14.1.1 Mise en commun de services avec la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette**

**Considérant que** les deux Municipalités ont développé une collaboration qui s'étend à différents niveaux, loisirs, urbanisme, déneigement, en plus  
2332

d'échanges informels sur les meilleures pratiques opérationnelles ;

**Considérant que** les deux Municipalités reconnaissent et respectent l'identité propre à chacune et la volonté de préserver celles-ci et souhaitent explorer davantage les possibilités d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts de la gestion municipale ;

**Considérant que** l'éloignement et le nombre réduit d'habitants des deux villages par rapport aux centres urbains rendent difficile l'accès aux services à des coûts compétitifs ;

**Considérant que** la gestion municipale est assujettie à la rareté de candidats qualifiés

**Considérant que** le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation offre une subvention au soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

**Considérant que** les deux municipalités sont éligibles au programme ;

### **Résolution 22-04-268**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

**QUE** le conseil appuie le projet d'accompagnement par une firme spécialisée pour dégager des pistes d'optimisation des pratiques opérationnelles;

**QUE** le conseil accepte le dépôt de la demande d'aide financière au MAMH pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **14.2 Conseillers (ères)**

Monsieur Bernard Roy assistera à une rencontre de la table de concertation le 13 avril prochain. Il y aura également un 5 à 7 le 21 avril au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook pour faire connaître les talents artistiques ou des besoins d'embauches avec un micro ouvert à tous.

Monsieur Thierry Beloin fait un résumé du premier C.A du comité des loisirs. Beaucoup d'activités à venir pour redynamiser le noyau villageois. Les postes ont été attribués au sein du comité.

Madame Maryse Dubé fera l'achat de matériels pour l'activité la région de Coaticook se relève. Une subvention a été accordé pour cette activité qui se déroulera le 22 mai prochain au bureau municipal et l'activité est ouverte à tous. L'envoi de l'invitation se fera dans les prochaines semaines.

## **14.3 Directrice générale**

Madame Marie-Ève Breton fait une tournée des dossiers en cours.

### **14.3.1 Fin du protocole d'entente – Centre de services scolaires et école Saint-Pie-X**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a convenu d'un Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'École Saint-Pie-X

avec l'École Pie-X et le Centre de services scolaires des hauts-Cantons;

**CONSIDÉRANT QU'** il est de l'intention de la Municipalité de mettre fin à ce Protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'informer l'École Pie-X et le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons de la décision du conseil;

**Résolution 22-04-269**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'informer l'École Pie-X et le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons de l'intention de la Municipalité de mettre fin à l'entente, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.3.2 Permis de boisson pour Circuit-Frontière**

**ATTENDU QUE** l'organisme Circuit-Frontière désire organiser une journée pour l'ouverture des sentiers 2022;

**ATTENDU QUE** cette journée sera organisée sur les terrains du comité des loisirs et de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** lors de cette journée, le comité de Circuit-Frontière désire vendre de la bière;

**ATTENDU QU'** un permis de vente d'alcool sera demandé par l'organisme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité autorise la vente d'alcool lors de cette journée;

**Résolution 22-04-270**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'autoriser Circuit-Frontière à faire une demande de permis d'alcool pour la vente de bière leur de la journée d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 47.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,  
directrice générale et  
greffière-trésorière